

L'Etat de droit est un concept qui désigne un régime politique dans lequel le pouvoir est exercé conformément à des principes juridiques définis à l'avance et qui sont applicables à tous. Le droit est donc la base de l'action politique et sociale. Le droit est une norme qui s'impose à tous et qui est sanctionnée par l'Etat. Le droit est une norme qui s'impose à tous et qui est sanctionnée par l'Etat. Le droit est une norme qui s'impose à tous et qui est sanctionnée par l'Etat.

Constitution et droits de l'Homme: Quelle place pour les droits fondamentaux dans la nouvelle Constitution luxembourgeoise ?

Mercredi, le 10 décembre 2014 à 19h00 à la Cité judiciaire



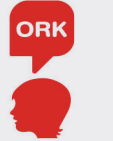
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture



Chaire UNESCO en droits de l'homme Université du Luxembourg



Ligue des Droits de l'Homme Luxembourg Ouvert et Solidaire



Ombudsman Comité fir d'Rechter vum Kand

A l'occasion de la
Journée internationale des droits de l'Homme
la Commission consultative des Droits de l'Homme
du Grand-Duché de Luxembourg
sous le patronage du Ministère d'Etat

en collaboration avec

l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture
Amnesty International

l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies
l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés

Caritas Luxembourg
le Centre pour l'égalité de traitement
la Chaire Unesco en droits de l'Homme
Cid-Femmes

la Commission nationale pour la protection des données
le Comité luxembourgeois pour l'UNICEF
le Conseil national des Femmes du Luxembourg

ECPAT
Femmes en Détresse

Info-Handicap
Intersex et Transgender Luxembourg
Justice et Paix

la Ligue des Droits de l'Homme
la Médiatrice

l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand

a le plaisir de vous inviter à la conférence

Constitution et droits de l'Homme:
Quelle place pour les droits fondamentaux dans la
nouvelle Constitution luxembourgeoise ?

L'introduction sera faite par Monsieur **Gilbert Pregno**,
président de la Commission consultative des Droits de l'Homme
du Grand-Duché de Luxembourg.

Participants :

Madame **Véronique Bruck**, doctorante contractuelle
en droit de l'Union européenne et droits de l'Homme, chargée
d'enseignement à l'Ecole de droit de la Sorbonne
Monsieur **Jörg Gerkrath**, professeur à l'Université du Luxembourg
Monsieur **Paul-Henri Meyers**, député, ancien président de la
Commission des institutions et de la révision constitutionnelle.

La modération sera assurée par Monsieur **Marc Limpach**,
membre de la CCDH.

La conférence aura lieu le **mercredi 10 décembre 2014**
à 19.00 heures à la Cité judiciaire.

Elle se tiendra en français.
Une réception sera offerte par la Commission consultative
des Droits de l'Homme à l'issue de la conférence.

Prière de confirmer votre présence par e-mail :
fabienne.rossler@ccdh.lu,
par fax : +352 26 20 28 55 ou par coupon-réponse
avant le 3 décembre 2014.

www.ccdh.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



Commission consultative
des Droits de l'Homme
du Grand-Duché de Luxembourg



Commission consultative
des Droits de l'Homme
du Grand-Duché de Luxembourg

COUPON REPONSE

Nom et prénom.....

Organisation.....

Fonction.....

accompagné-e de personnes
assistera à la conférence

Constitution et droits de l'Homme :
Quelle place pour les droits fondamentaux dans la nouvelle
Constitution luxembourgeoise

qui aura lieu le mercredi 10 décembre 2014
à 19h00 à la Cité judiciaire à Luxembourg.

A retourner avant le 3 décembre 2014

Par mail : fabienne.rossler@ccdh.lu

Par fax : 26 20 28 55

Par courrier :

Commission consultative des Droits de l'Homme

71-73, rue Adolphe Fischer

L-1520 Luxembourg